



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 avril 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 3), M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 37 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 3), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 3 jusqu'à la question n° 34 incluse), M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à compter de la question n° 3), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Claudine CAULET.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 38), M. Emile BRIOT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME, Mme Françoise PRESSE (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Emile BRIOT à Mme Elsa MAILLOT, Mme Myriam EL-YASSA à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Françoise PRESSE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Rosa REBRAB à Mme Carine MICHEL, Mme Karima ROCHDI à M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 2 incluse et à compter de la question n° 35), M. Rémi STHAL à M. Pascal CURIE, Mme Ilva SUGNY à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 13 - Validation du Projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

Validation du Projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	27/03/2018	Favorable unanime

La rédaction du projet scientifique et culturel (PSC) du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie s'inscrit dans le cadre de sa rénovation. Ce document, obligatoire pour obtenir une aide de l'Etat à l'investissement, définit les grandes orientations et les stratégies du musée pour les 5 à 8 années à venir. Il prend en compte et met en cohérence toutes les missions du musée : collections (conservation, restauration, acquisition, gestion, étude et recherche) et publics (connaissance des publics, politique des publics, accueil, activités culturelles et pédagogiques).

Le PSC s'appuie sur une analyse de la vocation et de l'environnement du musée, ainsi que sur l'identification des attentes et demandes des destinataires du musée (tutelles, publics, partenaires) pour y répondre au mieux. Il doit dégager une dynamique d'ensemble, fixer des priorités et déboucher sur des propositions concrètes d'actions.

Le projet scientifique et culturel proposé par le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie s'inscrit dans un contexte particulier. En février 2017, Jacqueline Eidelmann, conservatrice générale, rendait à la Ministre de la Culture le rapport «Mission Musées du XXI^{ème} siècle». Ces trois imposants volumes ont nourri le présent PSC et ont servi de socle théorique. Nombre des propositions de ce rapport vont dans le sens de ce que la Ville de Besançon aimerait développer pour le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : un musée pour tous qui réaffirme des valeurs républicaines de partage.

Ce PSC n'est pas simplement un projet et des moyens, c'est aussi un état d'esprit. Il est le fruit d'une réflexion collective qui, pour se construire, s'est appuyée sur une large consultation des équipes, des partenaires et bien sûr de la tutelle et s'est nourrie de la lecture de plusieurs documents (PSC d'autres musées, rapport «Mission Musées du XXI^{ème} siècle» du Service des Musées de France...), l'objectif étant *in fine* que ce PSC corresponde au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, à ses collections et à ses ambitions, en bref qu'il soit réaliste et ressemblant, pertinent et impertinent. Les orientations du PSC suivent un fil conducteur articulé autour de trois axes forts :

- Un musée aux valeurs fondatrices
- Un musée protéiforme
- Un établissement public.

La structure du PSC est simple. Un musée c'est d'abord des collections, ensuite des actions au sens large pour les valoriser et des équipes et des moyens qui rendent cela possible.

1. Les collections

Premier musée de France par sa date de création (1694), le musée de Besançon doit réaffirmer sa place parmi les quatre ou cinq plus grands établissements patrimoniaux français (en région). Il rivalise, en quelque sorte, avec Lyon, Nantes, Lille, Rouen et bien sûr, à sa réouverture, le Musée des Beaux-Arts de Dijon. Les efforts de modernisation des espaces et de restauration des collections tendent à inscrire les œuvres dans un dispositif actuel qui parle à tous. Le parcours, de l'archéologie régionale au XX^{ème} siècle, sera généreux : pas moins de 1 500 œuvres seront exposées au public, 40 % d'œuvres inédites qui ne pouvaient plus être présentées en raison de leur mauvais état de conservation.

- **Le parcours archéologie** : la diversité des objets conservés par le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie témoigne des cultures qui se sont succédé, juxtaposées et côtoyées en Franche-Comté. Le territoire bisontin et son environnement proche sera au cœur du discours. Les collections patrimoniales permettent d'envisager tous les grands sites proches (Maizière-Mantoches, Besançon Parking de la mairie...) et donc de répondre aux problématiques de contextes archéologiques. L'archéologie est une composante ancienne de la vie culturelle bisontine, elle sera réactualisée. Chaque période évoquée a son chef d'œuvre qui sera mis en valeur et en résonance.
- **Le parcours beaux-arts** permettra de mettre en valeur les points forts de la collection (Renaissance italienne, XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles français, collection Adèle et George Besson) tout en articulant des problématiques d'histoire de l'art que les œuvres viendront incarner. L'ambition de Jean Gigoux était de faire du musée de sa ville natale un «petit Louvre» regroupant des ensembles des principales écoles, à une époque où l'encyclopédisme des œuvres guidait la constitution et la présentation des collections publiques. La collection graphique sera principalement exposée à travers des expositions temporaires au rythme annuel. Il s'agira avant tout de mettre en valeur le fonds de dessins anciens légué par Pierre-Adrien Pâris et Jean Gigoux, les œuvres graphiques de la donation Besson faisant l'objet de rotations au sein du parcours. Après le musée du Louvre, les collections d'arts graphiques bisontines comptent parmi les plus importants fonds de dessins en France par le nombre et la qualité.

2. Les publics

Le deuxième axe fort de ce PSC est sa dimension réunie sous le vocable «services publics», autrement dit un service des publics et un service public. Parmi les nombreuses actions de médiations que le musée souhaite mettre en place, le propos repose sur le storytelling et sur la co-construction des contenus. Le storytelling (raconter des histoires) est une technique marketing qui fait dorénavant partie des outils pour attirer l'adhésion dans de nombreux domaines ; elle s'est illustrée au début des années 2000 dans le domaine du management. Son adaptation est devenue un enjeu du musée du XXI^{ème} siècle. Dépouillant le storytelling de son aspect consumériste, le musée en retient sa principale qualité : l'art de raconter, qui est un vecteur de réussite et qui se répercute immédiatement en termes d'images pour la collectivité.

L'autre point fort de ce PSC est la volonté de faire appel aux communautés, dans le sens que ce terme prend aujourd'hui. Le musée souhaite développer la co-construction des contenus. Les outils internet sont évidemment liés à ce nouvel enjeu. Il est important, et de le faire sans démagogie, de montrer que les contenus se co-construisent et sont le lieu d'échanges. La programmation culturelle que le musée veut mettre en place a été pensée en fonction de cet axe.

Enfin le PSC propose de mener une politique volontariste en direction des publics éloignés de la culture et des publics en situation de handicap. Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie a décidé de conforter et développer les actions en direction du champ social. Des actions seront menées afin que le musée, souvent perçu comme le lieu de l'exclusion, soit au contraire un des moyens de réinsertion. L'expérience de Planoise, les actions menées auprès des réfugiés, des personnes en grande détresse, des sans domicile fixe, d'anciens détenus, est déjà le résultat d'une politique volontariste grâce une personne des musées qui a bâti sous le vocable «actions de territoire» un véritable réseau d'entraide.

3. L'administration

La dernière partie du PSC est consacrée au fonctionnement humain, financier et administratif du musée. Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie est rattaché à la Direction des musées du Centre, entité administrative créée en 2010 regroupant au sein d'une même direction les deux musées dits du centre-ville par opposition à ceux de la Citadelle, à savoir le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et le Musée du Temps.

Cette partie propose des moyens humains et financiers avec un organigramme cible et un budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement. Le PSC s'accompagne d'un projet de direction, actuellement en cours d'élaboration. Ce dernier sera présenté en Comité technique le 1^{er} juin 2018 et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 28 juin 2018. Il fixera les moyens humains (organigramme et fiches de poste). Le budget prévisionnel fera quant à lui l'objet de discussion et de réajustement lors de la préparation budgétaire 2019.

Une fois approuvé par le Conseil Municipal, le PSC sera transmis à la DRAC Bourgogne Franche-Comté pour avis. La DRAC se charge de le transmettre au Service des musées de France pour avis également.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet scientifique et culturel ci-joint du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon.



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Louis FOUSSERET.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0